DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrondissement de METZ-VILLE

CANTON DU PAYS MESSIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BURTONCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BURTONCOURT

Séance du 06 JUILLET 2025 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 09
Nombre de conseillers présents : 06

Date d'envoi des convocations : Le 30 Juin 2025.

PRESENTS : WITTKOWSKI Nicolas / HOUPERT André / MICHEL Daniel / BEAUSEROY Raphaël / JAGER Bruno / BEAUSEROY Anabelle.

ABSENTS EXCUSES : MERY Nicolas (procuration à HOUPERT André) / NEWEL Sabine (procuration à BEAUSEROY Raphaël) / BUCHER Robert (procuration à MICHEL Daniel).

N° 10 – 2025 : CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UNE SAUVEGARDE EXTERNALISEE.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la Convention de mise en place d'une sauvegarde externalisée dans la commune de Burtoncourt proposée par MOSELLE FIBRE et prise en charge par la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) pour une contribution annuelle de 595€.
Le Conseil Municipal nomme Mr HOUPERT André, Maire de Burtoncourt, comme référent, qui a pour mission d'être l'interface avec la CCHCPP et Moselle Fibre.

Pièces jointes : Convention / Annexe 1 : Charte d'utilisation des services / Annexe 2 : Présentation du service de sauvegarde externalisée / Annexe 3 : Contribution annuelle.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le
Le Maire,

André HOUPERT

Burtoncourt, le 06 Juillet 2025.

Le Maire,

MAIRIE DE BURTONCOURT (MOSELLE)

André HOUPERT

35. rue Lorraine - 57220 – BURTONCOURT – Tél: 03 87 35 78 17 - E-mail : mairie.burtoncourt@orange.fr

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrondissement de METZ-VILLE

CANTON DU PAYS MESSIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BURTONCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BURTONCOURT

Séance du 06 JUILLET 2025 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 09
Nombre de conseillers présents : 06

Date d'envoi des convocations : Le 30 Juin 2025.

PRESENTS : WITTKOWSKI Nicolas / HOUPERT André / MICHEL Daniel / BEAUSEROY Raphaël / JAGER Bruno / BEAUSEROY Anabelle.

ABSENTS EXCUSES : MERY Nicolas (procuration à HOUPERT André) / NEWEL Sabine (procuration à BEAUSEROY Raphaël) / BUCHER Robert (procuration à MICHEL Daniel).

N° 11 – 2025 : ACHAT DE TERRAINS.

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'achat des terrains suivants :

- Au nom de AUBIN Joseph : Derrière les Vignes Section 02 Parcelle 18 d'une contenance de 08a 60ca
- Au nom de AUBIN Joseph : La Vignotte Section 02 Parcelle 140 d'une contenance de 42a 19ca

soit une surface totale de 50a 79ca, après l'accord de Mr AUBIN Joseph, domicilié 7 rue du Général Maud'hui 57320 BOUZONVILLE, pour un montant de 2 500 € (Deux mille cinq cent euros).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à l'achat des terrains pour un montant de 2 500 €, à charge d'engager les démarches administratives.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le
Le Maire,

André HOUPERT

Burtoncourt, le 06 Juillet 2025.

Le Maire,

MAIRIE DE BURTONCOURT (MOSELLE)

André HOUPERT

35. rue Lorraine - 57220 – BURTONCOURT – Tél: 03 87 35 78 17 - E-mail : mairie.burtoncourt@orange.fr

Re: RE : Re: Vente de terrains

Patrice AUBIN <patrice.aubin2@orange.fr>

jeudi 26 juin 2025 à 20:40 réception

À : André HOUPERT

Bonjour,

Je fais suite à nos échanges sur l'acquisition par la commune de Burtoncourt des 2 terrains situés Section 2, parcelles 18 et 140

Je confirme qu'il s'agit bien de parcelles boisées issues d'un héritage familial exploitées autrefois à petite échelle en forêt et qu'il ne s'agit pas d'un bien professionnel ni d'une activité commerciale..

Je vous confirme que mon père est d'accord sur ce prix de vente de 2500 €

Je vous remercie de bien vouloir me préciser :

- Les démarches à suivre pour la signature de l'acte : chez un notaire ou sous la forme administrative ?

- et me préciser si la commune prend bien à charge l'ensemble des frais liés à cette vente.

Je constate que mon père n'a jamais perçu de revenus de chasse concernant ses terrains alors même que ces parcelles sont incluses dans le territoire de chasse communal ou louées à une société de chasse locale comme vous le précisez dans votre mail.

Existe-t-il une convention ou un bail de chasse ?

Dans l'affirmative, pour quelle raison il n'y a jamais eu de rémunération ou d'indemnité ?

Je reste à votre disposition et vous remercie par avance de votre retour.

Bien cordialement

MR AUBIN Patrice

Autre question,

> **envoyé :** 26 juin 2025 à 09:58
> **de :** André HOUPERT <mairie.burtoncourt@orange.fr>
> **à :** Patrice AUBIN <patrice.aubin2@orange.fr>
> **objet :** RE : Re: Vente de terrains
>
> Bonjour,
>
> Pour faire suite à votre mail, je porte à votre connaissance que tous les terrains sont loués pour la chasse (règlement Alsace-Moselle). Cela ne leur donne pas de plus-value.
> Le terrain le plus grand (42a19) est une "friche"; 2000€ l'Ha. L'autre terrain (8a60), avec une petite exploitation forestière, les arbres sont âgés.
> Je vous propose 2500€ pour l'ensemble.
> Dans l'attente de vous lire.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrondissement de METZ-VILLE

CANTON DU PAYS MESSIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BURTONCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BURTONCOURT

Séance du 06 JUILLET 2025 – 10 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 09
Nombre de conseillers présents : 06

Date d'envoi des convocations : Le 30 Juin 2025.

PRESENTS : WITTKOWSKI Nicolas / HOUPERT André / MICHEL Daniel / BEAUSEROY Raphaël / JAGER Bruno / BEAUSEROY Anabelle.

ABSENTS EXCUSES : MERY Nicolas (procuration à HOUPERT André) / NEWEL Sabine (procuration à BEAUSEROY Raphaël) / BUCHER Robert (procuration à MICHEL Daniel).

N° 12 – 2025 : Demande de subvention Grand Est pour la création d'un verger communal.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la Région Grand Est dans le cadre de l'opération « Mon village espace de biodiversité » et du PRTE de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP), pour la création d'un verger communal.

Plan de financement :

- **Montant HT de l'opération** : 1 790.00 €
- **Subvention Grand Est 80%** : 1 432.00 €
- **Reste à charge de la Commune** : 358.00 €

Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le
Le Maire,

André HOUPERT

Burtoncourt, le 06 Juillet 2025.

Le Maire,

MAIRIE DE BURTONCOURT (MOSELLE)

André HOUPERT

35. rue Lorraine - 57220 – BURTONCOURT – Tél: 03 87 35 78 17 - E-mail : mairie.burtoncourt@orange.fr